

Info-négo

16^e numéro | 13 décembre 2016



Rencontre du 9 décembre 2016: d'autres pépins en moins !

Les parties sont finalement parvenues à une entente de principe sur les contrats d'engagement. Dorénavant, la signature du contrat ne sera plus nécessaire et l'acceptation par courriel de l'attribution d'une charge de cours suffira pour le générer. Ceci permettra d'éviter des échanges et des déplacements inutiles ainsi que des retards de paie causés par l'ancienne procédure. Cette nouvelle façon de faire sera appliquée uniformément partout à l'Université. Plus besoin de chercher une enveloppe dans votre boîte postale, simplement prendre vos courriels : l'acceptation de la charge de cours officialisera le contrat!

En ce qui concerne notre demande sur l'accès au matériel nécessaire à l'enseignement (photocopies), le comité de négociation est satisfait de la déclaration de principe de l'Université à l'effet qu'aucun chargé de cours ne doit payer les photocopies nécessaires à l'enseignement. L'Université a également confirmé qu'en cas d'attribution tardive, le chargé de cours qui se voit contraint de faire lui-même, à ses frais, des photocopies, peut s'adresser à sa direction afin d'en demander le remboursement.

Enfin, dans un souci environnemental, les parties se sont entendues à l'effet qu'une copie de la convention collective de même que du règlement pédagogique du département ou de la faculté serait dorénavant transmise aux nouveaux chargés de cours sous forme électronique. Dans la même veine, les parties ont aussi convenu que le nombre d'exemplaires imprimés de la convention collective passerait de 5 000 à 500, une réduction de 90%!

Lors de la séance du 16 décembre, deux sujets de préoccupation importants seront abordés : les frais de déplacement pour les superviseurs de stage et la durée de la période de probation pour tous les titres d'emploi. Les résultats des discussions vous seront communiqués dans le prochain bulletin. Demeurez à l'affut!

Solidairement,

Votre équipe syndicale